



Paris, le 15 septembre 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Bernard LEJEUNE
Directeur Adjoint de Cabinet
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur Adjoint,

Nous vous interpellons aujourd'hui concernant la situation de professeurs des écoles stagiaires déjà titulaires d'un master et inscrits dans des parcours de formation adaptée. Dans certaines ESPE, comme celle de Livry-Gargan en Seine-Saint-Denis, il est annoncé à ces stagiaires qu'ils devront valider des ECTS pour être titularisés. Dans d'autres ESPE c'est la validation d'un mémoire qui est exigé pour la titularisation.

Si les textes réglementaires précisent que leur formation doit s'appuyer sur des enseignements dispensés dans le cadre du master MEEF, il n'est pas possible d'exiger de nouvelles conditions de certification à des étudiants déjà détenteurs d'un master. Leur titularisation ne peut être suspendue à la validation de nouveaux diplômes.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès des recteurs et des ESPÉ pour clarifier au plus vite la situation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Adjoint, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR